

Secrétariat technique

Division de la coopération internationale et de l'assistance S/359/2003/Corr. 1 10 juin 2003 ARABE, ANGLAIS et FRANÇAIS seulement

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

PREMIÈRE RÉUNION RÉGIONALE DES AUTORITÉS NATIONALES DES ÉTATS PARTIES D'AFRIQUE

KHARTOUM (SOUDAN) 27 – 29 AOÛT 2003

RECTIFICATIF

Fin de la page 4

Au lieu de

Annexes (en anglais seulement):

Annexe 1 : Provisional programme (Programme provisoire) Annexe 2 : Nomination form (Formulaire de désignation)

Lire

Annexes:

Annexe 1 : Programme provisoire Annexe 2 : Formulaire de désignation

Annexes

Remplacer les annexes par les annexes ci-jointes

S/359/2003/Corr.1 page 2

(page blanche)

S/359/2003 Annexe 1 page 5

Annexe 1

PREMIÈRE RÉUNION RÉGIONALE DES AUTORITÉS NATIONALES DES ÉTATS PARTIES D'AFRIQUE KHARTOUM (SOUDAN) 27 – 29 AOÛT 2003

PROGRAMME PROVISOIRE

Mardi 26 août

Arrivée des participants

Mercredi 27 août	
08h30	Inscription
09h00	Cérémonie d'ouverture
	État de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques
10h00	Vue d'ensemble de la Convention et des obligations qui en découlent
10h45	Pause café
11h00	Le rôle des autorités nationales dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques
12h45	Déjeuner
14h00	Exposés des autorités nationales sur l'état de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques dans leurs pays respectifs, y compris les domaines préoccupants, intéressants ou difficiles
15h45	Pause café
16h00	Exposés des autorités nationales (suite)
16h45	Résumé des délibérations de la journée
17h00 – 18h00	Consultations bilatérales
18h30	Dîner

S/359/2003/Corr.1 page 4

S/359/2003 Annexe 1 page 6

Jeudi 28 août

09h00 Questions relatives aux déclarations visées par l'Article VI :

- obligations découlant de la Convention
- contrôle et évaluation des données
- décisions de la Conférence des États parties
- données nationales globales
- mise en œuvre au niveau national
- échange de vues sur les expériences

10h45 Pause café

11h00 Questions non résolues relatives aux déclarations

12h45 Déjeuner

14h00 Législation d'application :

- dispositions de la Convention, assistance légale
- mises à jour par les autorités nationales concernant la législation d'application de la Convention au niveau national
- échange de vues sur les expériences

15h45 Pause café

16h00 Mise en œuvre pratique des dispositions de la Convention relatives aux contrôles des importations et des exportations :

- obligations découlant de la Convention
- mise en œuvre pratique
- divergences entre les données
- échange de vues sur les expériences

16h45 Résumé des délibérations de la journée

17h00 – 18h00 Consultations bilatérales

18h30 Dîner

S/359/2003 Annexe 1 page 7

Vendredi 29 août

29 aout		
09h00	L'impact probable de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques	
09h30	Assistance et protection contre les armes chimiques	
10h00	Programmes de coopération internationale dans la région	
10h45	Pause café	
11h00	Projets d'appui à la mise en œuvre dans la région	
11h45	Suivi, prochaine réunion régionale	
12h15	Résumé de l'ensemble des travaux et clôture de la réunion	
12h45	Déjeuner	
14h00 – 18h00	Consultations bilatérales	
18h30	Réception	

S/359/2003/Corr.1 page 6 S/359/2003 Annexe 2

page 8

Annexe 2

PREMIÈRE RÉUNION RÉGIONALE DES AUTORITÉS NATIONALES DES ÉTATS PARTIES D'AFRIQUE KHARTOUM (SOUDAN) 27 – 29 AOÛT 2003

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION

Veuillez envoyer le formulaire rempli **avant le 31 juillet 2003** à : Directeur de la Division de la coopération internationale et de l'assistance, OIAC, Johan de Wittlaan 32, 2517 JR La Haye (Pays-Bas) Télécopie : +31 (0)70 306 3535; adresse électronique : ipb@opcw.org

Remplir en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

1.	Organe gouvernemental qui propose la candidature				
2.	Nom de famille du candidat				
3.	Prénom(s)				
4.	Date de naissance	Jour	Mois	S	Année
5.	Nationalité				
6.	Sexe*	Masculin _	Masculin Féminin		
7.	Numéro du passeport				
8.	Date de délivrance	Jour	Mois		Année
9.	Date d'expiration	Jour	Mois		Année
10.	Lieu d'émission				
11.	Fonction en rapport avec la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques				
12.	Employeur				
13.	Adresse de l'employeur	Rue			
	(Veuillez ne pas indiquer de	Numéro		Code p	ostal
	numéro de boîte postale)	Ville			
		Pays			

^{*} Cochez la case appropriée.

S/359/2003 Annexe 2 page 9

14.	Adresse électronique	
15.	Numéros de téléphone, y compris les indicatifs du pays et de la ville	Domicile
		Travail
_		Portable
16.	Numéros de télécopie,	Domicile
	y compris les indicatifs du pays et de la ville	Travail
17.	Le candidat a-t-il déjà participé à une réunion du genre ? *	Oui Non Non
18.	Le parrainage est-il une condition de la participation ? *	Oui Non Non
19.	S'il y a lieu, en quelle langue l'interprétation est-elle requise ? *	Arabe Français
20.	Régime alimentaire *	Végétarien ☐ Aucune exigence particulière ☐
21.	Votre pays a-t-il mis en place l'autorité nationale de mise en	Oui Non Non
	œuvre de la Convention sur les armes chimiques ? *	Si oui, à quel niveau de la structure gouvernementale de votre pays cette autorité a-t-elle été instituée ?
20.	Quels domaines de la Convention sur les armes chimiques préoccupent ou intéressent votre pays ?	

---0---

^{*} Cochez la case appropriée.